

Communiqué de Presse  
21 juin 2023

## Journées Professionnelles de la Construction 2023 : Enedis et la CAPEB continuent d'unir leurs forces pour accélérer la transition énergétique

À l'occasion des Journées Professionnelles de la Construction 2023, Enedis et la CAPEB, le syndicat patronal représentant l'artisanat du bâtiment, ont signé un accord de partenariat en faveur de la transition énergétique. Pour ces deux acteurs, le développement des énergies renouvelables et de la mobilité électrique implique une démarche d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité de leurs prestations respectives au service des Français.

De par son activité dans le secteur du bâtiment, la CAPEB est un **partenaire historique d'Enedis, dont la mission est de raccorder toute nouvelle installation de production ou de consommation d'électricité au réseau public de distribution. Le nouvel accord de partenariat, qui s'inscrit dans la continuité de celui de 2018**, vient renforcer l'engagement d'Enedis et de la CAPEB pour soutenir le développement des nouveaux usages de l'électricité tels que le raccordement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et les opérations d'autoconsommation et satisfaire au mieux les attentes de leurs clients communs.

**Marianne Laigneau, Présidente du Directoire d'Enedis**, a déclaré : « *La collaboration entre Enedis et la CAPEB est déterminante pour répondre ensemble à l'accélération des usages électriques, et satisfaire nos clients partout sur le territoire.* »

**Jean-Christophe Repon, Président de la CAPEB**, a ajouté : « *Ce partenariat nous permettra de renforcer nos échanges en région pour apporter à nos entreprises des métiers de l'électricité un accompagnement territoire par territoire. Cet échelon nous paraît le plus pertinent pour les aider à trouver des solutions qui soient adaptées à leurs problématiques de terrain.* »

L'accompagnement des nouveaux usages et la sécurisation des installations électriques doit **se poursuivre en améliorant constamment la coopération entre Enedis et les artisans électriciens sur :**

- Les actions de prévention et de sécurité dans le domaine de l'électricité, notamment en participant au comité SEQUELEC (Sécurité et Qualité dans l'utilisation de l'Electricité et les installation intérieures),
- Le partage des compétences et des expériences au profit de la prévention des risques électriques tiers, et autour des chantiers,
- Les échanges entre les Directions Régionales d'Enedis et les syndicats départementaux de la CAPEB pour développer la mobilité électrique et l'autoconsommation pour les clients particuliers, professionnels et entreprises, ainsi que pour simplifier les démarches de raccordements.

### À propos d'Enedis

*Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité qui emploie 39 000 personnes. Au service de 37,5 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (230 et 20 000 volts) et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7J/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Intervenant pour le compte des collectivités locales, propriétaires des réseaux, elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.*

**Contact presse :** James DAMBRINE, [james.dambrine@enedis.fr](mailto:james.dambrine@enedis.fr) - 06 38 16 50 92

### À propos de la CAPEB

*La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), organisation patronale représentative de l'ensemble des entreprises du bâtiment est l'organisation patronale majoritaire dans l'artisanat du Bâtiment (c'est-à-dire les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés). La CAPEB est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (61 000 entreprises à ce jour).*

*Les entreprises employant jusqu'à 10 salariés représentent :*

- 621 803 entreprises, soit 97 % des entreprises du bâtiment, dont 457 650 entreprises travaillant sans salarié (incluant 200 386 en micro-entreprises) 164 153 entreprises employant entre 1 et 10 salariés 518 599 salariés, soit 47 % des salariés du bâtiment
- 60 000 apprentis formés dans le bâtiment
- Presque la moitié du chiffre d'affaires du bâtiment (46 %)

### **Contacts presse Agence Edifice :**

Alexandre Boisseau de Mellanville, [alexandre@edifice-communication.com](mailto:alexandre@edifice-communication.com) - 06 50 71 45 42

Amine Moussaoui, [amine@edifice-communication.com](mailto:amine@edifice-communication.com) - 06 99 81 59 04